

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une force de police dans les territoires du *Nord-Ouest*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un collège militaire dans une des villes de garnison du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Prince-Edouard)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Curtwright*, l'un des membres du conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1875, et conformément aux dispositions de l'acte de l'*Amérique du Nord Britannique*, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la Session*, No. 1.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, le 15 mai 1874.

Ordonné, Que le dit message et le budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant les entrepreneurs de transport par eau, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Higinbotham* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant : Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association Internationale de transport " avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce